



Aide alimentaire aux aines

Par **astero**, le **23/02/2009** à **12:56**

bonjour

voila ma grand mere est hospitalisee depuis trois mois pour une chute. Le medecin souhaite la faire mettre sous tutelle pour dependance physique et psychique : elle ne peut plus se deplacer et elle perd la boule.

jusque la pas de problemes mais :

les deux enfants de cette dame sont decedes et il ne reste que leur veuf et veuve ; et cette dame a des biens.

Ma question est pourquoi devons nous payer une aide dite "alimentaire" alors que celle ci ne s est jamais manifestee aupres de nous ni de ses enfants depuis au moins 20 ans ?

Dois je faire appel a un avocat et aller en justice ?

Je suis completement perdue merci de m aider